



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-175

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-03-05-00001 - Arrêté n° 2024-005 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2022-039 SDSDU du 3 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais?? (7 pages)	Page 3
R32-2024-03-05-00002 - Arrêté n° 2024-006 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé ?? du Pas-de-Calais?? (6 pages)	Page 11

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-05-00001

Arrêté n° 2024-005 SDSU modifiant l'arrêté n°
2022-039 SDSU du 3 juin 2022 SDSU modifié
fixant la composition nominative du Conseil
Territorial de Santé du Pas-de-Calais

**Arrêté n° 2024-005 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-039 SDSU du 3 juin 2022 SDSU
modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé
du Pas-de-Calais**

LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-039 SDSU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais approuvées en date du 8 mars 2023 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-039 SDSDU du 3 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

f) Au titre des représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Claire DEHAY, MSP de Lens (FEMAS Hauts-de-France), suppléante de Tayssir EL MASRI, en remplacement de Sandra DUPUIS.

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

Jean-François RATEL, Préfecture du Pas-de-Calais, suppléant François FLAHAUT, en remplacement de Richard CHAPELET.

Collège 5 : Personnalités qualifiées

Romain MAJCHRZAK, en remplacement de Laurent TURI.

Article 2 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-039 SDSDU du 3 juin 2022 modifié susvisé est rectifié comme suit :

Au collège 1f2 : lire « Emmanuel BRUNELLE, CPTS la Gohelle, suppléant de François HAZEBROUCK » en lieu et place de « Emmanuelle BRUNELLE, CPTS la Gohelle, suppléante de François HAZEBROUCK ».

Article 3 – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département du Pas-de-Calais (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 4 – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05 mars 2024

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

ANNEXE**Tableau de composition du CTS du Pas-de-Calais**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Président : Ziad KHODR**Vice-Président** : Bruno WIART**Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé****a) Représentants des établissements de santé****a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
2	Caroline HENNION - CH de Calais (FHF)	Claire LAURENT - GHT de l'Artois (FHF)
3	Jean-Claude GRATTEPANACHE - HP BOIS BERNARD (FHP)	Thomas BALLENGHIEN - Clinique Ane d'Artois Béthune (FHP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Frédéric CHARLATÉ - Président de CME Fondation Hopale (FEHAP)	Rémy DUMONT - Président de CMG CH Calais (FHF)
5	Christelle LEFETZ - Présidente de CME EPSM IDAC Camiers (FHF)	Éric FODZO - Président de CME CH Boulogne-sur-Mer (FHF)
6	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médicis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHÉL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
8	Thomas DELREUX - APEI Lens (NEXEM/URIOPSS)	Christian BRELINSKI - Association Jules Catoire à Arras (NEXEM – FISAF)
9	Pierre BARA - APREVA RMS (FEHAP)	Garry MALBESIN - FAM Noeux-les Mines - APF France Handicap (FEHAP)
10	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i>
11	Bruno WIART - Résidence pour PA "Les Remparts" (FHF)	Christophe VANBESIEN – CH d'Arras (FHF)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Catherine DOUCHIN - CPIE Val d'Authie (URCPIE HDF)	Thomas LAURENT - Association PREVART
13	Bérengère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
14	Djamila MERZAGUI - Association le Coin Familial (URIOPSS HDF)	Christian MEURDESIOIF - Association Mahra Le Toit (URIOPSS HDF)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Paul DENEUVILLE	<i>En attente de désignation</i>
16	Annabelle BAZERBES	<i>En attente de désignation</i>
17	René DACQUIGNY	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Thierry QUETTIER - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Audrey LECOCQ - URPS Sages-Femmes
19	Aude IMBENOTTE - URPS Pharmaciens	Frédérique MAYEUR - URPS Pédicures-podologues
20	Sébastien REGNAUT - URPS Infirmiers	Xavier HEGO - URPS Chirurgiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Victor VANDENBERGHE - AIMGL	<i>En attente de désignation</i>
----	-----------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Frédérique GUILBERT - Centre de santé infirmier Le Portel	Jérôme LECOINTE - Centre de santé infirmier Calais
23	Tayssir EL MASRI - MSP Jules Ferry à Liévin (FEMAS HDF)	Claire DEHAY - MSP de Lens (FEMAS HDF) (nouveau)
24	Emilie LIPS - DAC Passerelles Santé ABC Arrageois	Laëtitia BRIDOUX - DAC Montreuillois Ternois Arrageois

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	François HAZEBROUCK - CPTS – Liévin Pays d'Artois	Emmanuel BRUNELLE - CPTS La Gohelle
----	---	-------------------------------------

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Jérôme LEMAI - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Francine GASLAIN-DE WINTER	Géraldine JONNIAUX-NOEL
----	----------------------------	-------------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Éric BULEUX-OSMANN - Fédération Transhepate	Gérard ABRAHAM – FNAR
30	Jean-Marie GUION – RENALOO	Céline BUTTEZ – Ligue Nationale contre l'Obésité
31	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
32	Francis HENNEBELLE – UDAF 62	Éric MONTREZOR – Fédération Entraid' Addict
33	Guylain SOMON – Ligue contre le cancer	Christophe FOURMEAU – AIDES
34	Marguerite-Marie GUERLET - UFC Que Choisir HDF	Gérard FRANCOIS – UFC Que Choisir HDF

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Fabrice HENON - CDCA du Pas-de-Calais - PH	Odile ANNOTA - CDCA du Pas-de-Calais - PH
36	Françoise VALENDUC - CDCA du Pas-de-Calais - PH	Pierre-Marie FONTAINE - CDCA du Pas-de-Calais - PH
37	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Gérard WACQUET - CDCA du Pas-de-Calais - PA
38	Georges BOUCHART - CDCA du Pas-de-Calais – PA	Francis THOMAS - CDCA du Pas-de-Calais – PA

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Conseiller régional

39	André GENELLE	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------

b) Représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais

40	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
----	---------------	-----------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	<i>En attente de désignation</i>	Jennifer VICHARD - Cheffe de la mission maternité et parentalité au sein du service départemental de PMI
----	----------------------------------	--

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

42	Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO
43	Agnès LEVANT- CALL	Alain BAVAY - CALL

e) Représentants des communes

44	Ziad KHODR - Conseiller municipal - Mairie d'Arras	Jean-Marie TRUFFIER - Maire de Maroeuil
45	Cécile YOSBERGUE - Adjointe au Maire de Carvin	Renée PAW - Adjointe au Maire de Fouquières les lens

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat

46	François FLAHAUT - Préfecture du Pas-de-Calais	Jean-François RATEL - Préfecture du Pas-de-Calais (nouveau)
----	--	--

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Marie-Yvonne VERDURE - MSA NPDC	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
48	Dominique MORTREUX - CPAM Côte d'opale	Didier SILVAIN - CPAM de l'Artois

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	André CARDON (Mutualité Française)	Pas de suppléance
50	Romain MAJCHRZAK (nouveau)	Pas de suppléance

Parlementaires : Les députés 12 circonscriptions et 7 sénateurs du département du Pas-de-Calais

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-05-00002

Arrêté n° 2024-006 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais

**Arrêté n° 2024-006 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-057 SDSU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
du Pas-de-Calais**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-039 SDSU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-057 SDSU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais approuvées en date du 8 mars 2023 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

Membres de droit :

Jean-Marie GUION a été élu vice-président de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) en date du 22 décembre 2023. A ce titre, Jean-Marie GUION est membre de droit du bureau.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Au titre du collège 1f

Claire DEHAY, MSP de Lens (FEMAS Hauts-de-France), suppléante de Tayssir EL MASRI, en remplacement de Sandra DUPUIS.

Article 3 – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Vice-présidence :

En date du 22 décembre 2023, Jean-Marie GUION a été élu vice-président de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers).

Article 4 – L'article 3 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-057 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé est rectifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

Lire « Emmanuel BRUNELLE, CPTS la Gohelle, suppléant de François HAZEBROUCK » en lieu et place de « Emmanuelle BRUNELLE, CPTS la Gohelle, suppléante de François HAZEBROUCK ».

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 05 mars 2024

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS**Composition du bureau****Tableau de composition**

1	Président	Ziad KHODR
2	Vice-président	Bruno WIART
3	Présidente de la commission territoriale en santé mentale	Christelle LEFETZ
4	Vice-président.e de la commission territoriale en santé mentale	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
5	Président.e de la commission territoriale des usagers	Éric BULEUX-OSMANN
6	Vice-présidente de la commission territoriale des usagers	Jean-Marie GUION (nouveau)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

7	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
8	Caroline HENNION - CH de Calais (FHF)	Claire LAURENT - GHT de l'Artois (FHF)
9	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médicis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHÉL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
10	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i>

Au titre du collège 2 :

11	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Gérard WACQUET - CDCA du Pas-de-Calais - PA
----	--	---

Au titre du collège 3 :

12	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
----	---------------	-----------------

Au titre du collège 4 :

13	Marie-Yvonne VERDURE - MSA NPDC	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
----	---------------------------------	-----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Présidente : Christelle LEFETZ

Vice-Président : *En attente de désignation (nouveau)*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
2	Christelle LEFETZ - Présidente de CME EPSM IDAC Camiers (FHF)	Éric FODZO Président de CME CH Boulogne-sur-Mer (FHF)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

3	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médecis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHÉL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
4	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	<i>En attente de désignation</i>

c) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	Béregère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
---	------------------------------------	--

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

6	Paul DENEUVILLE	<i>En attente de désignation</i>
7	René DACQUIGNY	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des internes en médecine

8	Victor VANDENBERGHE - AIMGL	<i>En attente de désignation</i>
---	-----------------------------	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	Frédérique GUILBERT - Centre de santé infirmier Le Portel	Jérôme LECOINTE - Centre de santé infirmier Calais
10	Tayssir EL MASRI - MSP Jules Ferry à Liévin (FEMAS HDF)	Claire DEHAY - MSP de Lens (FEMAS HDF) <i>(nouveau)</i>

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Jérôme LEMAI - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

12	Francine GASLAIN-DE WINTER	Géraldine JONNIAUX-NOEL
----	----------------------------	-------------------------

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
14	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Gérard WACQUET - CDCA du Pas-de-Calais - PA
15	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
16	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
18	Agnès LEVANT- CALL	Alain BAVAY - CALL
19	Ziad KHODR - Conseiller municipal - Mairie d'Arras	Jean-Marie TRUFFIER - Maire de Maroeuil

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Marie-Yvonne VERDURE - MSA NPDC	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Parlementaires :

Jacqueline MAQUET, Députée

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU PAS-DE-CALAIS
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Président : Éric BULEUX-OSMANN

Vice-Président : Jean-Marie GUION (nouveau)

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	Bérengère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
2	Djamila MERZAGUI - Association le Coin Familial (URIOPSS HDF)	Christian MEURDESOF - Association Mahra Le Toit (URIOPSS HDF)
3	François HAZEBROUCK - CPTS – Liévin Pays d'Artois	Emmanuel BRUNELLE - CPTS La Gohelle

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Éric BULEUX-OSMANN - Fédération Transhepate	Gérard ABRAHAM – FNAR
5	Jean-Marie GUION – RENALOO	Céline BUTTEZ – Ligue Nationale contre l'Obésité
6	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
7	Marguerite-Marie GUERLET - UFC Que Choisir HDF	Gérard FRANCOIS – UFC Que Choisir HDF
8	Françoise VALENDUC - CDCA du Pas-de-Calais - PH	Pierre-Marie FONTAINE - CDCA du Pas-de-Calais - PH
9	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Gérard WACQUET - CDCA du Pas-de-Calais - PA

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
11	Agnès LEVANT- CALL	Alain BAVAY - CALL

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Marie-Yvonne VERDURE - MSA NPDC	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
----	---------------------------------	-----------------------------------

Parlementaires :

Bertrand PETIT, Député

Jacqueline MAQUET, Députée